



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

2 - DÉCISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 1^{er} AVRIL ET LE 22 JUIN 2023

Il est rappelé à votre Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DATE	TYPE D'ACTE	DECISION
25 avril 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogoaire. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogoaire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur François RAUBER représentant la société « YASMINA ». La durée du bail est de 30 jours et a commencé à courir du mardi 02 mai 2023 jusqu'au mercredi 31 mai 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – Garage Couvert BEDAT – emplacement n° 1 Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le l'emplacement n°1 avec Monsieur Marie-Emmanuel PEYROL, à compter du 1^{er} mai 2023. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Le loyer s'élève à 23 euros mensuels, sans dépôt de caution.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – Garage Couvert BEDAT – emplacement n° 3 Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le l'emplacement n°3 avec Monsieur Marie-Emmanuel PEYROL représentant la société PIZZA NOSTRA (La Sicilienne), à compter du 1^{er} mai 2023. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Le loyer s'élève à 23 euros mensuels, sans dépôt de caution.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – 17 rue Auguste Peyré Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le logement situé au 17 rue Auguste Peyré avec Monsieur et Madame DAMINOV. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal. Le loyer s'élève à 509,86 euros mensuels, à verser dans les cinq premiers jours du mois.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – 11 place Saint-Pierre Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le logement situé au 11 place Saint-Pierre avec Madame Aurore MASSIOT. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal. Le loyer s'élève à 361,67 euros mensuels, à verser dans les cinq premiers jours du mois.</p>
28 avril 2023	Louage	<p>Bail précaire et révocable – Garage Couvert BEDAT – emplacement n° 17 Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour le l'emplacement n°17 avec Madame Jacqueline COLOMB à compter du 1^{er} mai 2023. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Le loyer s'élève à 23 euros mensuels, sans dépôt de caution.</p>

19 mai 2023	Finances	<p>Demande d'aide financière Fonds Vert : Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville</p> <p>La commune d'Oloron Sainte-Marie, labellisée TEPCV, s'est engagée depuis 2016 dans la maîtrise de la consommation des énergies et la production d'énergies renouvelables, engagement consolidé par une programmation pluriannuelle de travaux qui permettront de répondre au décret tertiaire 2019-771 avec pour objectif d'atteindre -40 % de consommation d'ici 2030.</p> <p>Il a été décidé de solliciter une aide financière, dans le cadre du fonds pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, pour la rénovation globale de l'Hôtel de ville dont le coût est estimé à 723.300 € HT.</p>
-------------	----------	--

26 mai 2023

Tarif des activités – Oloron Sport Culture Vacances – Été 2023

Activités	Tarifs « oloronais »	Tarifs « non oloronais »
<u>Découverte 4/5 ans</u>		
A la découverte des libellules, demoiselles et papillons	2€ la séance	3€
Baby poney	13€ la séance	18€
Découverte du patinage artistique sur roulette	5€ la séance	6€
Eveil à la danse	2 € la séance	3 €
Gym aventuriers	4 € le stage	5 €
Initiation au handball	3 € la séance	4 €
Jeux collectifs et coopératifs	2 € la séance	3 €
Tennis	10 € le stage	13 €
<u>Activités 6/16 ans</u>		
A la découverte des libellules, demoiselles et papillons	2 € la séance	3 €
Aqua Béarn	6 € la journée	8 €
Atelier découverte et création carte postale	2 € la séance	3 €
Ateliers artistiques	6 € la séance	7 €
Ateliers boulangerie	3 € la séance	5 €
Basket	7 € le stage	9.50 €
Canyoning en vallée d'Ossau	15 € la sortie	19 €
Danse	2 € la séance	3 €

Découverte de la caserne des pompiers	2 € la	
Découverte du patinage artistique sur roulette	5 € la séance	6 €
Escalade	5€ la séance	6 €
Escrime	3€ la séance	4 €
Hamac aérien	6 € la séance	7 €
Initiation au handball	5 € la séance	6 €
Initiation au rugby	2 € la séance	3 €
Initiation au théâtre	8 € la séance	11 €
Karaté	3 € la séance	4 €
Karting – laser game (12/13 ans)	16 € la sortie	22 €
Karting – laser game (14/16 ans)	18 € la sortie	25 €
La pêche	2 € la séance	3 €
Multi-activités eaux vives (3 jours)	63 € le stage	75 €
Multi-activités eaux vives (5 jours)	100 € le stage	130 €
Parcours ninja	4 € la séance	5 €
Parcours orientation	4 € la séance	5€
Pelote	4 € le stage	5 €
Poney	33 € le stage	45€
Randonnée	10 € la sortie	14 €
Randonnée à cheval	25 € la journée	35 €
Sortie demi-journée eaux vives	9 € la sortie	12 €
Sortie famille demi-journée eaux vives (adultes)	12€ la sortie	16 €
Sortie famille demi-journée eaux vives (enfants)	9€ la sortie	12 €
Sortie à la plage	7 € la sortie	10€
Spéléologie	7 € la sortie	8 €
Surf	15 € la journée	20 €

Tennis		25 € le stage	33 €
Tir à l'arc		5 € la séance	6 €
Voltige poney		13 € la séance	18 €
VTT (11/16 ans)		20 € la sortie	25 €
VTT (7/11 ans)		12 € la sortie	15 €
Zoo d'Asson		10 € la sortie	14 €
02 juin 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur Mathieu URRUTIBEHETY représentant la société « BBFuJin ». La durée du bail est de 19 jours et a commencé à courir du 2 juin 2023 jusqu'au 20 juin 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>	
05 juin 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire. Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Mesdames BELY et TILLOUS BORDE, représentant la société « BODY NATURE ». La durée du bail est de 14 jours et a commencé à courir du 22 juin 2023 jusqu'au 5 juillet 2023 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>	
02 juin 2023	Marchés publics	<p>Maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la Cité Administrative à Oloron Sainte-Marie. Considérant la nécessité de rendre accessible à tous niveaux l'ensemble du bâtiment aux Personnes à Mobilité Réduite, un avis d'appel à la concurrence a été publié le 28/02/2023. La remise des offres s'est tenue le 22/03/2023. Le Marché Public concernant la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de la Cité Administrative à Oloron Sainte-Marie a été attribuée au cabinet TORCAL sis 31 Boulevard des Pyrénées – 64400 OLORON SAINTE MARIE, pour un montant de 17 237.50 € HT.</p>	
02 juin 2023	Marchés Publics	<p>Station d'épuration – Renouvellement équipement Il a été décidé d'attribuer le marché pour le renouvellement d'un circulateur du bassin d'aération (remplacement par un équipement de la même marque mais d'une nouvelle gamme moins énergivore) à l'entreprise : SULZER. Le montant du marché est fixé à : 14 207,00 € HT.</p>	

02 juin 2023	Marchés Publics	<p>Etude environnementale et volet directeur d'assainissement. La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE annexe assainissement, l'étude environnementale adjointe d'un volet d'actualisation du schéma directeur d'assainissement pour la constitution de la demande d'autorisation de son système d'assainissement collectif. Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 17/03/2023. La conclusion de l'analyse des candidatures a été établie le 11/04/2023 et l'analyse des offres réalisée le 09/05/2023. Il a été décidé d'attribuer le marché pour l'étude en question à l'entreprise : ARTELIA, pour un montant de marché fixé à : 23 975,00 € HT.</p>
02 juin 2023	Marchés Publics	<p>Aménagement Clôtures du Tennis Club et Padel La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit dans son budget principal les crédits nécessaires à la réalisation de nouveaux grillages pour les courts de tennis et padel du tennis club. La procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique a été lancée en date du 07/04/ 2023 avec remise des offres au 25/04/2023. Il a été décidé d'attribuer le marché pour la construction d'une clôture grillage à la société SUD OUEST SPORTS. Le montant du marché est fixé à : 21 882,00 € HT.</p>
02 juin 2023	Marchés Publics	<p>Travaux d'aménagement de bureaux à l'Hôtel de Ville Considérant la nécessité de réaménager les bureaux du CCAS en lieu et place de la régie AEP, Un avis restreint d'appel à la concurrence a été lancé le 23/03/2023. La remise des offres a eu lieu le 11/04/2023. Il a été décidé d'attribuer le marché public concernant les travaux d'aménagement des bureaux à l'hôtel de ville à : - Lot 1 : menuiseries alu/verre : Entreprise Menuiserie GONZALEZ, pour un montant de 11 024.89 € HT - Lot 2 : dépose cloisons et peintures : entreprise NAYA ; pour un montant de 4 526.10 € HT.</p>
05 juin 2023	Marchés Publics	<p>Réaménagement des espaces publics des rues Révol et Barthou La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget principal les crédits nécessaires à la réalisation de travaux de réaménagement des espaces publics des rues Révol et Barthou, La remise des offres a eu lieu le 25/04/2023, et la procédure de négociation avec remise des offres le 28/04/2023. Il a été décidé d'attribuer le marché aux entreprises ci-dessous : -Lot 1 : Aménagement voirie : Entreprise EUROVIA pour un montant de 1 207 604.27 € HT, -Lot 2 : Réseaux divers : Entreprise EUROVIA pour un montant de 359 504.21 € HT, -Lot 3 : Aménagements paysagers et mobiliers urbains : Entreprise SEE GUICHARD pour un montant de 100 030.76 € HT, -Lot 4 : Etanchéité, aménagement de surface, serrurerie, menuiserie Alu : Entreprise ID VERDE SASU pour un montant de 398 427.95 € HT, -lot 5 : Renfort de structure : Entreprise ETANDEX pour un montant de 76 000.00 € HT, -Lot 6 : Gros œuvre : Entreprise SEE BORDATTO pour un montant de 160 000.00 € HT.</p>

05 juin 2023	Marchés Publics	<p>Amélioration de la desserte forestière en forêt du Bager</p> <p>Considérant le Plan d'aménagement forestier 2023/2043, et les risques sécuritaires liés aux chargements des récoltes forestières, un avis d'appel à la concurrence a été publié le 09/12/2022. Suite à la remise des offres le 18/01/2023 et l'ouverture des plis du 23/01/2023, il a été décidé d'attribuer le marché public concernant l'amélioration de la desserte forestière à l'entreprise SANJUAN sis 18, rue du Tumulus 64121 SERRES-CASTET, pour un montant de 31 917 € HT.</p>
19 juin 2023	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire.</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour le local dit « Boutique Ephémère » au 48 rue Louis Barthou à Oloron Sainte-Marie avec Monsieur Thomas HERVO représentant la société « THOMAS HERVO ».</p> <p>La durée du bail est de 26 jours et commencera à courir du 06 juillet jusqu'au 31 juillet 2023 inclus.</p> <p>La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

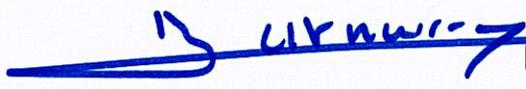
- **PREND ACTE** de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023





Bernard UTHURRY

